28 janvier 2016

Alexandre Saubot, représentant du Medef, élu Président de l'Unédic

Le jeudi 28 janvier 2016, le Conseil d'administration de l'Unédic a élu Monsieur Alexandre Saubot (Medef) Président de l'Unédic, et Madame Patricia Ferrand (CFDT) première Vice-présidente pour un mandat de 2 ans. Cette élection a lieu dans le cadre de l'alternance de la présidence de l'Unédic entre le collège employeurs et le collège salariés.

« Je veillerai à remplir mon rôle avec trois priorités : une gouvernance paritaire responsable et efficace, la sécurisation des parcours professionnels des salariés et l'incitation permanente au retour à l'emploi car nous ne devons laisser personne sur le bord de la route » a déclaré M. Alexandre Saubot.

Mme Patricia Ferrand (CFDT) est élue première Vice-présidente de l'Unédic après avoir assuré la présidence de l'Unédic en 2014 et 2015. Patricia Ferrand est Secrétaire confédérale de la CFDT en charge des dossiers emploi et chômage et Vice-présidente de Pôle emploi.

Alexandre Saubot est président de l'UIMM, Vice-président du Medef en charge du Pôle Social, et Vice-président de Pôle emploi.

Les membres du Bureau de l'Unédic élus le 28 janvier 2016

Président : Alexandre Saubot, Medef

Première vice-président : Patricia Ferrand, CFDT Deuxième vice-président : Benoît Willot, CGPME Troisième vice-président : Eric Courpotin, CFTC

Trésorier : Franck Mikula, CFE-CGC Trésorier adjoint : Patrick Liébus, UPA

Assesseurs: Antoine Foucher, Medef - Denis Gravouil, CGT - Stéphane Lardy, FO - Eric Le

Jaouen, Medef



>>>> Alexandre Saubot, représentant du Medef, élu Président de l'Unédic

Biographies



M. Alexandre Saubot, 50 ans, dirige depuis 2000 une ETI familiale spécialisée dans la fabrication de nacelles élévatrices et de chariots télescopiques, Haulotte Group SA.

Ancien élève de l'école Polytechnique, il a commencé sa carrière en occupant différents postes dans l'administration (Délégation Générale pour l'Armement, Direction du Trésor), en cabinet ministériel (ministère de la Culture et de la Communication) et dans la banque (Natexis Banque Populaire).

Il a co-présidé le groupe de travail sur la fiscalité des bénéfices, mis en place par le gouvernement début 2014 dans le cadre des Assises de la fiscalité des entreprises. En 2014, le Président du Medef lui a confié, en tant que chef d'entreprise et membre de la Commission des relations du travail du Medef, la responsabilité de la négociation sur la modernisation du dialogue social.

Alexandre Saubot est Président de l'UIMM depuis mars 2015, et vice-président du Medef en charge du Pôle Social depuis fin décembre 2015.

Il est Président de l'Unédic et Vice-président de Pôle emploi depuis janvier 2016.



Mme Patricia Ferrand, 45 ans, est diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble et titulaire d'un DEA d'économie appliquée.

Entre 1995 et 2000, chargée d'études à l'Institut de Recherche pour le Développement, elle est également chargée d'enseignement à la faculté de sciences économiques de Grenoble.

En 2001, elle rejoint la fédération CFDT chimie énergie, où elle accompagne notamment des équipes syndicales d'entreprises en restructuration, est responsable de la formation économique des équipes syndicales et des

membres des comités d'entreprise.

Secrétaire confédérale depuis 2007, tout d'abord en charge du suivi des questions économiques, elle suit plus particulièrement depuis novembre 2009 les dossiers chômage et service public de l'emploi, et participe aux négociations sur l'emploi et le chômage.

Patricia Ferrand est également vice-présidente de Pôle emploi depuis octobre 2013 et membre du CA de l'Unédic depuis 2010. Elle est actuellement vice-présidente de l'Unédic.

Le renouvellement des instances de gouvernance de l'Unédic

L'Unédic est une organisation paritaire : son Conseil d'administration et son Bureau sont composés d'un nombre égal de représentants des salariés et des employeurs.

Le Conseil est nommé pour 2 ans. Il se compose d'un collège salariés et d'un collège employeurs comportant chacun 25 membres. Lors de son renouvellement, le Conseil désigne parmi ses membres un Bureau comprenant au plus 10 membres :

- 5 membres représentant chacune des confédérations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO).
- 5 membres représentant les organisations des employeurs (Medef, CGPME, UPA).

Le Président est élu pour 2 ans : il préside les réunions du Conseil et les réunions du Bureau. A chaque renouvellement du Conseil, la présidence alterne entre le collège salariés et le collège employeurs.